L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je prendrai la suggestion en considération. Certes, j'aurais cru que ceux qui ont eu accès au document, qui l'ont publié, se seraient sentis obligés d'en révéler le contenu. Comme je l'ai déjà dit, j'ai consulté les décisions du gouvernement et le document n'en est pas une transcription textuelle. A mon avis, c'est à ceux qui l'ont mis au jour qu'il incombe de prouver qu'il s'agit bien du document en question; le gouvernement n'a donc pas à le réfuter.

Une voix: Renvoyez-le à un comité.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Le premier ministre suppléant a affirmé il y a un moment et un peu plus tôt en réponse à des questions provenant de ce côté-ci de la Chambre que ce document fait maintenant l'objet d'une étude par le cabinet.

Une voix: Le sujet.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le compte rendu en fera foi et lorsqu'on l'examinera, je suis sûr que les affirmations que j'ai faites à Votre Honneur s'avéreront exactes, savoir que le premier ministre suppléant a déclaré que ce document fait maintenant l'objet d'une étude par le cabinet.

Le 15 novembre, comme on peut le voir à la page 9555 du hansard, en réponse à une question posée par le très honorable représentant de Prince-Albert et qui figure dans la colonne de gauche, le ministre du Revenu national a fait une déclaration. Je vais d'abord citer la question:

Monsieur l'Orateur, je crois que nous pourrions faire beaucoup de lumière sur la question puisque le ministre du Revenu national est ici, parce que ceci ressemble à l'élégie de Gray, et non au panégyrique de Gray. J'aimerais tout simplement lui demander si les extraits qui ont été publiés dans le Canadian Forum provenaient d'un document officiel en possession du ministre, et sait-il comment on a obtenu ces renseignements?

Le ministre du Revenu national a alors répondu:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais attirer l'attention du très honorable député sur la déclaration faite par le bureau du premier ministre vendredi au sujet de l'article paru dans le Canadian Forum et précisant qu'il n'était fondé que sur un projet d'étude en vue des discussions officielles à l'une des étapes de la mise au point des documents destinés au cabinet. Je ne sais comment les renseignements sont parvenus au Canadian Forum par une voie non autorisée.

Ma question de privilège est la suivante: Le ministre du Revenu national a laissé entendre à la Chambre, le 15 novembre, que ce document n'avait pas encore été présenté au cabinet, et le premier ministre suppléant déclare aujourd'hui qu'il l'a été.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES INTENTIONS DU CANADA QUANT À LA BALANCE DES PAIEMENTS DES É.-U.—LA PORTÉE DES NÉGOCIATIONS

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, étant donné les réponses du premier ministre suppléant aux questions posées, je veux passer à d'autres sujets. A propos de la distinction que fait le premier ministre suppléant entre une décision de principe et une décision probablement non fondée sur des principes, je dois avouer que je n'y vois pas très clair. Je voudrais lui poser une question connexe mais pas tout à fait dans le même ordre d'idées, qui découle d'une réponse qu'il a donnée hier, selon laquelle le gouvernement du Canada aimerait aider les États-Unis à surmonter leurs difficultés pour ce qui est de leur balance des paiements parce que cette situation se répercute chez nous. Nous dirait-il si le gouvernement a pris une décision de principe, ou autre, quant aux mesures à prendre pour aider les États-Unis à cet égard?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, cette question fait l'objet d'entretiens depuis assez longtemps—en fait, il y en a eu un hier—avec les fonctionnaires du gouvernement américain qui ont soulevé une foule de questions sur lesquelles ils aimeraient connaître nos vues et obtenir notre aide.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse, je pose naturellement la question supplémentaire suivante. Le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens quelles questions les représentants américains ont soumises à l'examen des fonctionnaires canadiens à propos de l'aide que le Canada pourrait apporter aux États-Unis en vue de redresser leur balance des paiements? Quelles sont ces questions?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, la plupart ont été évoquées dans les journaux à l'occasion. Ces représentants américains veulent discuter de l'accord sur l'automobile, du partage de la production de défense et de divers aspects de notre programme. Nous leur avons signalé certaines questions que nous voudrions aussi discuter avec eux. C'est le genre d'entretiens auxquels on pourrait s'attendre dans les circonstances.

M. Lewis: Je m'en rends compte, monsieur l'Orateur, mais pourrions-nous avoir une idée des griefs du Canada contre les États-Unis dans les domaines du commerce, des échanges ou autres, que nos représentants ont soumis aux porte-parole américains et dont il est question à ces rencontres?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'en ai mentionné quelques-uns à la Chambre il y a quelques semaines en réponse à une question semblable et ces sujets sont toujours sur la liste. Nous nous inquiétons beaucoup de l'effet sur le marché de l'interdiction des importations américaines d'uranium et des conséquences de la disposition de la loi sur les droits d'auteur qui vise la fabrication. Ces sujets d'irritation ou de griefs existent depuis longtemps. Ils sont de ceux que nous voudrions maintenant soulever.

M. Baldwin: J'ai une question supplémentaire.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a donné la parole au député de Peace River. S'il n'a pas une question supplémentaire, la présidence donne la parole au député de York-Sud.

M. Baldwin: Ma question n'est pas supplémentaire, monsieur l'Orateur.